



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2025



É D D
lection de Domicile

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

<u>PARTIE I : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION, DU POLE ET DU SERVICE</u>		3
1-	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SEA 35	3
A.	QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES AU 31.12.2025 :	3
B.	LES REALISATIONS ASSOCIATIVES 2025 : DES DYNAMIQUES DE FUSION A L'ŒUVRE	3
C.	PRESENTATION DU POLE ET DU SERVICE	4
<u>SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES</u>		5
1.	SYNTHESE DES PRINCIPAUX POINTS A RETENIR DU RAPPORT D'ACTIVITE	5
2-	LES CHIFFRES CLES DU SERVICE	5
<u>L'ACTIVITE 2025 DU SERVICE</u>		6
1-	LA FREQUENTATION DU SERVICE : UNE LEGERE HAUSSE CONSTATEE	6
2-	TYPLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI : TOUJOURS UNE NETTE MAJORITE D'HOMMES	7
3-	LES REVENUS DU PUBLIC ACCUEILLI : DES USAGERS EN ACTIVITE POUR MOITIE	7
4-	RADIATION : LA NON PRESENTATION, PREMIERE CAUSE DES FINS DE DOMICILIATION	8
5-	LES COURRIERS REÇUS : UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE OBSERVEE	8
<u>CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2026</u>		9

1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SEA 35

Notre mission : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

Nos valeurs : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- ➔ Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- ➔ Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- ➔ Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- ➔ Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- ➔ Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

A. QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES AU 31.12.2025 :

- 284 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 270,10 ETP
- Budget 2025 : 19,2 M€
- 11 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 1 bénévole d'intervention

B. LES REALISATIONS ASSOCIATIVES 2025 : DES DYNAMIQUES DE FUSION A L'ŒUVRE

FUSION ADSEA 22 / SEA 35

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Après un mandat de gestion de 6 mois, les assemblées générales de juin 2025 ont approuvé le traité de fusion, pour une fusion effective depuis le 1^{er} juillet 2025. Les services du SIE, du SEVAD et d'administration ad'hoc ont rejoint le Pôle Milieu Ouvert.

ASFAD-SEA35 : LA NAISSANCE D'ALTERA, LES SOLIDARITES COMME ENGAGEMENT

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Altera, et de renforcer les coopérations entre les services.

La fusion aura lieu le 1^{er} juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

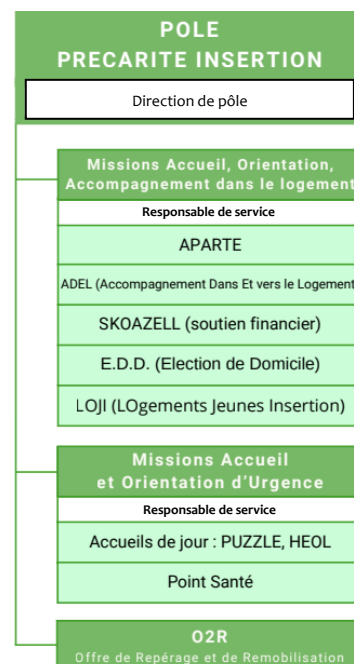
C. PRESENTATION DU POLE ET DU SERVICE

LE POLE

Le Pôle Précarité Insertion (PPI) offre des services diversifiés aux personnes en situation de grande précarité et/ou de détresse sociale. Au travers de ses 9 dispositifs, il propose accueil, information, orientation, hébergement d'urgence ou temporaire, accompagnement social personnalisé et soutien à l'accès aux droits.

Le Pôle Précarité Insertion est composé de :

- **SKOAZELL** : instructions d'aides financières et orientations
- **L'ÉLECTION DE DOMICILE** : mise à disposition d'une adresse et réception/distribution du courrier
- **PUZZLE** : accueil de jour pour personnes majeures
- **HEOL** : accueil de jour pour familles et femmes isolées
- **POINT SANTE** : adossé à chaque accueil de jour
- **APPARTE** : hébergement d'urgence en diffus (39 places)
- **LOJI** : hébergement temporaire et accompagnement social (17 places)
- **ADEL** : accompagnement vers et dans le logement (36 places)
- **O2R** : offre de repérage et de remobilisation



LE SERVICE

L'Élection de Domicile permet aux personnes sans résidence stable de bénéficier d'une domiciliation, c'est-à-dire d'une adresse pour recevoir du courrier et, ainsi, pouvoir accéder à leurs droits (RSA, aide médicale, aides financières ...).

Depuis 2005, la SEA35 assure la gestion de l'Élection De Domicile par délégation de service public du CCAS de la Ville de Rennes.

La loi N° 92-772 du 29 Juillet 1992 relative à la « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle » détermine dans son article 15 les conditions d'élection de domicile des personnes sans résidence stable. Et l'article d. 264-2 du CASF définit des modalités d'intervention précises afin de garantir la bonne information des usagers en termes de droits et d'obligations relatifs à la domiciliation. C

L'équipe de l'élection de domicile est composée de trois agentes administratives (2.92 ETP) et d'une responsable de service dont le temps de travail est mutualisé avec d'autres dispositifs du pôle (cf. organigramme).

LA MEDIATION

Un agent de médiation assure l'accueil du public des services du PPI situés rue de la Barbotière. Celui-ci oriente les personnes vers l'élection de domicile, SKOAZELL, PUZZLE ou les services d'hébergement. Il facilite le passage des personnes au sein des locaux et prévient les conflits

LA FONCTION SOCIALE

La fonction sociale du service s'inscrit dans le relationnel avec la personne sollicitant une domiciliation ou venant récupérer son courrier. Cela se concrétise par : l'accueil sur le service, l'écoute et l'information, l'évaluation de la demande par le biais d'un entretien pour une première demande ou bien un renouvellement, et enfin des propositions d'orientation vers des services adaptés à leurs besoins.

LA FONCTION ADMINISTRATIVE

La prestation à réaliser consiste à assurer le service à l'utilisateur et les tâches administratives et techniques afférentes telles que l'accueil du public, la réception, le classement ainsi que la diffusion et la réexpédition du courrier. L'accueil du public a lieu :

- Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h pour la permanence d'accueil (prise de rendez-vous) ;
 - Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 pour le retrait du courrier ;
 - Du lundi au vendredi, de 14H00 à 16H00 pour les rendez-vous.
- **Sauf le mardi : jour de fermeture au public**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

1. SYNTHESE DES PRINCIPAUX POINTS A RETENIR DU RAPPORT D'ACTIVITE

L'année 2025 a été marquée par la **réintégration du service dans ses locaux d'origine**, rue de la Barbotière, après 10 mois « hors les murs », rue Legraverend. Les travaux rue de la Barbotière offrent un nouvel aménagement de l'espace d'accueil et du bureau de distribution du courrier, plus ajustés aux besoins et garantissant de meilleures conditions de travail à l'équipe.

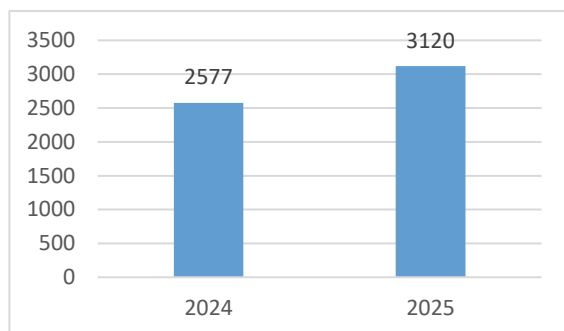
Par ailleurs, la **mise en place du logiciel DOMIFA** fin 2024 a permis une réorganisation du service qui a fluidifié l'organisation. Les usagers de l'EDD reçoivent désormais un message sous forme de SMS les informant des courriers reçus. Ils se présentent ensuite le jour de leur choix, lors des permanences de retrait, pour les retirer.

Chaque jour, ce sont entre 80 et 150 personnes qui viennent retirer leur courrier.

2- LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre de personnes accueillies sur l'année 2025	22 747 reçues soit une hausse de 4% par rapport à 2024
Nb d'ETP dans le service	2,92 ETP
Typologie du public accueilli	76 % hommes / 24 % femmes
Nb de bénévoles sur le service	0
Chiffres clés propres au service avec évolution par rapport à n-1 ou n-2	3 120 domiciliations ouvertes , soit une hausse de 21 % 70 332 courriers reçus (dont 21456 avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée ») 2 semaines de délais maximum pour ouvrir une EDD

Toutes les statistiques ont été réalisées sur les domiciliations actives au 31/12/25



Au 31 décembre 2025, nous comptabilisons 3 120 domiciliations actives sur le service (1 domiciliation comprenant un ou plusieurs ayant droits). Soit une augmentation de 21%.

1- LA FREQUENTATION DU SERVICE : UNE LEGERE HAUSSE CONSTATEE

La fréquentation du dispositif de l'Élection de Domicile a connu une augmentation en 2025 avec **22 747 passages**, soit une **hausse de 4 %** par rapport à 2024. Le nombre moyen de passages par matinée toutes demandes confondues (retrait de courrier, demande de rendez-vous) est de **115 personnes**.

Sur l'année 2025, le délai d'obtention de rendez-vous pour ouvrir une élection de domicile est de 1 à 2 semaines maximum. Ces rendez-vous sont aussi l'occasion d'une première orientation vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement social adaptés à la situation des personnes.

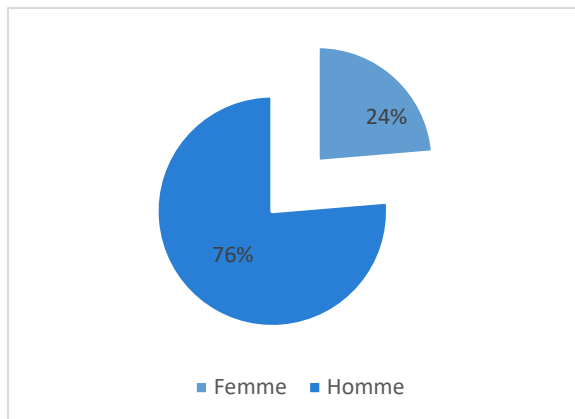
Rappel : qui est le public éligible à l'EDD portée par la SEA35 ?

Une domiciliation peut être accordée à :

- Toute personne justifiant d'attache sur la Ville de Rennes,
- Sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle
- De nationalité Française ou citoyenne de l'Union Européenne, ou disposant d'un titre de séjour régulier ou d'un visa d'1 an (valant titre de séjour), ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection internationale ou subsidiaire (sur présentation de l'attestation).

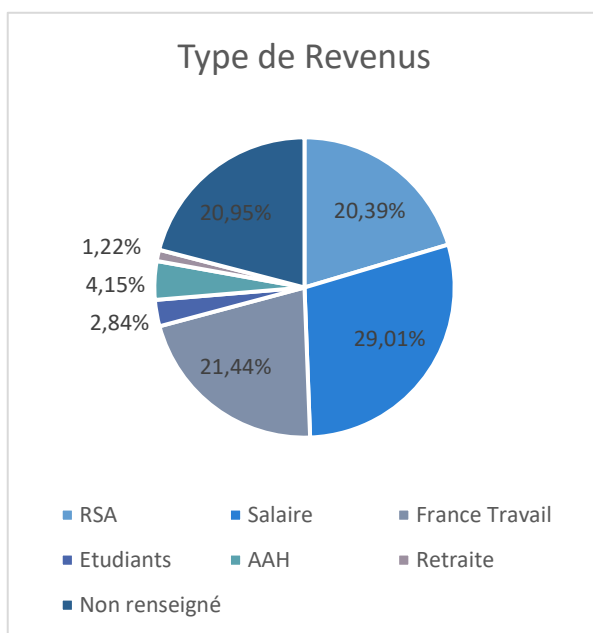
Les autres personnes peuvent bénéficier de domiciliation auprès de partenaires désignés par la Ville de Rennes (Croix Rouge notamment).

2- TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI : TOUJOURS UNE NETTE MAJORITE D'HOMMES



Nous pouvons constater une légère hausse de la part des femmes parmi le public accueilli (20 % en 2024) et celle des hommes baisse légèrement (79,77% en 2024).

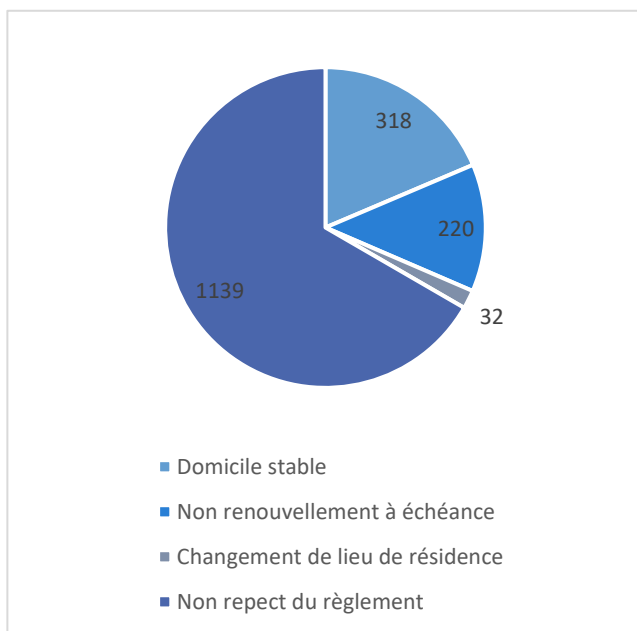
3- LES REVENUS DU PUBLIC ACCUEILLI : DES USAGERS EN ACTIVITE POUR MOITIE



Nous pouvons constater que 29,01% des bénéficiaires de l'élection de domicile perçoivent un salaire et 21,44% sont bénéficiaires de l'Aide Au Retour à l'Emploi de France Travail.

Au moins 50,45 % des personnes reçues à l'EDD sont donc en activité (la part des personnes percevant l'AAH ou une retraite et étant en activité n'étant pas connue).

4- RADIATION : LA NON PRESENTATION, PREMIERE CAUSE DES FINS DE DOMICILIATION



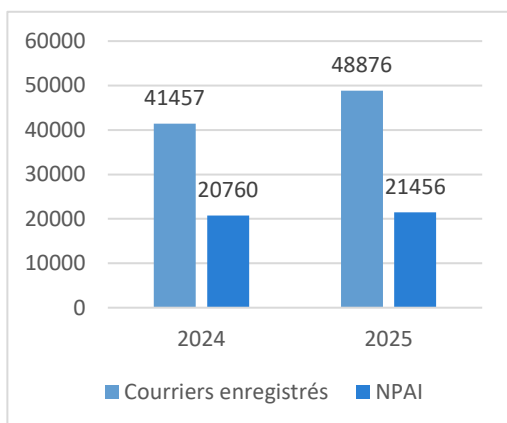
Au cours de l'année 2025, 1 709 radiations ont été effectuées pour 1 490 en 2024, soit une hausse de 14,7 %.

La grande majorité (66,6 %) des personnes concernées ont vu leur domiciliation fermée pour ne pas s'être présentée sur le service au moins une fois dans le trimestre.

Un petit tiers (18,5 %) ont retrouvé un domicile stable, un taux identique à l'année précédente.

Enfin, 12,8 % des personnes n'ont pas renouvelé leur demande de domiciliation à échéance (causes inconnues) et 1,9 % ont changé de lieu de résidence.

5- LES COURRIERS REÇUS : UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE OBSERVEE



70 332 courriers ont été traités en 2025, soit une moyenne mensuelle de 5861. On observe une **hausse de 18 % par rapport à 2024**.

Cela représente 200 à 300 courriers enregistrés et classés chaque jour. On observe des pics d'activité importants (jusqu'à 400 à 600 courriers par jour) lors d'évènements spécifiques (impôts notamment).

Quotidiennement, un nombre important de courriers sont renvoyés avec la mention « NPAI » (*N'habite Plus à l'Adresse Indiquée*). Ils correspondent à des courriers adressés à des personnes qui ne sont plus domiciliées à la SEA 35.

Un suivi de courrier peut être mis en place pour les bénéficiaires inscrits qui ne peuvent pas se déplacer pour raisons impératives (incarcération de courte durée, hospitalisation de longue durée, déplacement professionnel pour travail saisonnier...).

L'année 2025 est une année de **stabilité** pour le service de l'EDD :

- Le retour dans les locaux de la Barbotière a facilité l'activité du service par un meilleur repérage du public et des conditions de travail améliorées.
- La pérennité des trois postes d'agent administratif (2,92 ETP) a garanti un service de qualité, tout en absorbant la hausse d'activité.
- L'utilisation désormais acquise du logiciel DOMIFA a simplifié l'organisation du service.

Cette organisation offre d'une part **des délais d'inscription et de renouvellements acceptables**, autour de 2 semaines (contre plus de 4 semaines avant le fonctionnement à 3 postes) et **une capacité à traiter** les demandes de domiciliations sollicitées en urgence par les partenaires pour des personnes en incapacité de se présenter sur place (personnes hospitalisées...).

D'autre part, **des entretiens ont pu être mis en place en matinée** (20 en moyenne) pour faciliter la prise de rendez-vous pour une inscription ou un renouvellement ou pour toute autre demande (résiliations, procurations ou attestations de moins de 3 mois...).

Afin de s'inscrire dans cette dynamique de stabilité et de consolider encore d'avantage l'organisation du service, **un nouveau règlement de fonctionnement du service sera travaillé en 2026**. Une attention particulière sera portée à la forme (mots choisis, pictogrammes...) afin de permettre une meilleure compréhension de celui-ci par les usagers. Il s'agit de permettre à chacun.e de connaître ses droits et ses obligations afin d'aider à une meilleure compréhension des enjeux liés à la domiciliation et son rôle dans les parcours et dans l'accès aux droits.